



PORTAGE
À DOMICILE



RESTAURATION
SCOLAIRE



RESTAURANT
INTER-ENTREPRISES

EMPLOYE.E DE RESTAURATION (h/f)

Mission : Chargé.e de self RESTAURANT

ANNEXE Contrat à Durée Déterminée d'Insertion – CDDI

L'ENTREPRISE

Créé en 2006, le restaurant solidaire EOLE se décline en : un restaurant inter-entreprises basé à Tarnos, de la restauration collective à destination des écoles, du portage de repas à destination des personnes âgées. Environ 5000 repas sont ainsi distribués chaque jour.

DESCRIPTIF DU POSTE

Sous la responsabilité d'un tuteur identifié, le/la salarié.e **chargé.e de self restaurant** sera amené.e à intervenir au niveau du self au sein du restaurant inter-entreprises, il assurera notamment :

Mise en place : (de 8h30 à 10h45),

- Installer la terrasse
- Mettre en place des plateaux, couverts, verres, carafes
- Mettre en place de la ligne de self (hors d'œuvres, desserts et boissons)

Pause repas de 10h45 à 11h30

Le service self restaurant, (de 11h15 à 13h30 environ)

- Réapprovisionner la ligne de self
- Veiller à la bonne organisation du service
- Veiller à la propreté des tables et de la salle

L'organisation de la fin de service et la préparation pour le lendemain (de 13h45 à 15h30)

- Débarrasser la ligne de self
- Stocker les denrées dans l'armoire froide
- Préparer la liste des produits alimentaires pour le lendemain
- Nettoyage du self et de la salle

Le service de collations / les petits déjeuners :

- Préparer la collation en fonction de la commande
- Livrer les collations

PROFIL DU CANDIDAT

Poste ouvert à tout.e.s les candidat.e.s rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Qualification : aucune formation n'est requise

Expérience : aucune expérience n'est exigée

Pré requis : être disponible de 8h30 à 15h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis et avoir une capacité physique permettant d'exécuter avec aisance les tâches annoncées.

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

Contrat à durée déterminée d'insertion :

- 6 mois, renouvelable 3 fois dans la limite de 24 mois
- 30h hebdomadaires à raison de 06h par jour (une heure de pause). Le temps de travail pourrait augmenter en fonction de la progression et l'évolution du parcours d'insertion. Les horaires de travail sur ce poste sont fixés.
- Rémunération : SMIC horaire

Spécificités du contrat : Le CDDI est une étape dans le parcours d'insertion du/de la candidat.e. Le support d'activité (la restauration) n'est pas obligatoirement assimilé au projet professionnel de ce/cette dernier.ère. Un accompagnement socioprofessionnel est dispensé par une conseillère rattachée à la structure. Le/la candidat.e doit adhérer à cet accompagnement et au contrat d'objectifs qui sera défini communément.

Montée en compétences : le/la salarié.e en insertion sera accompagné.e par l'Encadrant Technique d'Insertion –ETI- ainsi que les responsables de services dans l'apprentissage des compétences nécessaires au poste. Il s'agit de compétences techniques telles que l'organisation de banque de service, la relation aux clients, la gestion des denrées, le nettoyage de la zone de travail etc. Le/la salarié.e développera/perfectionnera également ses qualités professionnelles transversales notamment :

- Autonomie
- Réactivité
- Précision
- Ordre, méthode et organisation
- Rigueur
- Contact relationnel
- Adaptabilité

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Port d'équipements de protection individuelle obligatoire
- Tenue professionnelle obligatoire : pantalon, veste, chaussures de sécurité, charlotte et gants et masque
- Application des consignes et des gestes liés au poste
- Travail en équipe
- Manutentions légères fréquentes
- Position debout
- Fluctuation de l'activité : intensité liée au service
- Utilisation des fours, étuves, bain-marie
- Travail dans un environnement bruyant

MODALITES POUR CANDIDATER

Envoyer son CV à l'adresse asp@scic-eole.com

Entretiens prévus le 23 octobre après-midi, prise de poste le 03 novembre.